

Les « terroristes d'ultra-droite » n'avaient que de la poudre noire



Georges Clémenceau et la presse nationaliste avaient alerté l'opinion depuis des années de la présence de traîtres et de défaitistes au sein même du gouvernement. Louis-Jean Malvy, ministre de l'intérieur de tous les gouvernements formés entre mars 1914 et fin août 1917, mis en cause au Sénat en juillet 1917 par Clemenceau pour sa connivence avec les groupes d'extrême gauche pacifistes financés par l'Allemagne démissionna de ses fonctions. Il sera jugé par la Haute Cour de Justice, et reconnu par l'arrêt du 6 août 1918 : « coupable d'avoir, dans ses fonctions de ministre de l'intérieur, de 1914 à 1917, méconnu, violé et trahi les devoirs de sa charge dans des conditions le constituant en état de forfaiture, en encouru les responsabilités criminelles prévues par l'article 12 de la loi du 16 juillet 1875 », Il sera condamné à cinq ans de bannissement. Entre sa démission et l'ouverture de son procès devant la Haute Cour, la presse patriote multiplie ses

attaques contre les traîtres du gouvernement. Léon Daudet, directeur du journal l'Action Française, écrit au Président Poincaré pour exposer toutes les preuves des trahisons. Le Président du Conseil, Painlevé, ayant reçu de Poincaré une copie de la lettre convoque Léon Daudet le 1^{er} octobre. Alors que Daudet était plutôt satisfait de cet entretien, le gouvernement vient en fin de compte à la rescousse de Malvy et fait désigner un juge d'instruction pour enquêter sur les prétendus complots fomentés par les accusateurs de Malvy. Des perquisitions eurent lieu les 27 et 28 octobre dans les locaux de l'Action Française. Selon Jean-Baptiste Duroselle, « *on ne trouva que de vieux fleurets et de vieux pistolets, et nullement les indices d'une tentative de subversion contre la République (d'où le nom de 'complot des panoplies' que la presse de droite donna à cet incident).* » [La Grande Guerre des Français, Perrin, p.305]. En raison de l'inconsistance des éléments probants, un non lieu fut rendu le 6 novembre. Painlevé démissionna le 16 novembre et fut remplacé le même jour par Clémenceau. [voir compte rendu par François Léger du livre , Maurras en justice de Georges-Paul Wagner]

Dans l'affaire Logan, les preuves de l'existence d'une « association de malfaiteurs terroriste criminelle » paraissent très minces. On a entendu « en boucle » des journalistes nous annoncer la découverte d'un dangereux réseau terroriste de « l'ultra droite », incluant stocks d'armes, entraînements militaires, identification d'objectifs, extorsion de fonds.

Il apparaît désormais [Express, 23 octobre 2017, article de Jérémie Pham-Lê, http://www.lexpress.fr/actualite/societe/ultra-droite-les-8-complices-de-logan-n-des-branques-au-projet-imprescis_1954899.html] que le réseau était constitué d'une dizaine de personnes âgées de 17 à 29 ans. Il s'agit de jeunes gens et même de très jeunes gens que les journalistes avaient désignés comme des « hommes » alors qu'ils affublent

l'épithète de jeune chaque fois qu'un jihadiste musulman criminel est impliqué, même s'il a près de 40 ans.

Les stocks d'armes consistent en un fusil à pompe Baïkhal et deux pistolets de collection à poudre noire. Pour information le fusil en question est une arme de catégorie C non soumise à autorisation de détention, et les armes à poudre noire sont en vente libre. Ce n'est pas avec ces armes que l'on va mener des actions terroristes, rien à voir avec les fusils d'assaut utilisés par les djihadistes musulmans de Charlie Hebdo et du Bataclan, rien à voir avec les armes de guerre détenues dans les quartiers interdits à la police de nos belles banlieues diversifiées.

Les entraînements militaires consistaient en des tirs dans des clubs de tir sportif auxquels appartenaient les mis en cause.

L'identification des objectifs parmi lesquels Mélenchon qui prétendait affronter le danger sans faiblir avaient selon les enquêteurs « un contour imprécis ». Aucune date de passage à l'acte ni aucune cible n'avait été arrêtée. Comme le notait le contributeur de RL, Joël Locin, [<http://ripostelaique.com/lattentat-de-lultra-droite-contre-melenchon-etait-bidon-meme-edouard-philippe-le-dit.html>] l'insoumis en chef n'avait pas grand-chose à craindre.

Quant à l'extorsion de fonds elle serait prouvée par « l'emprunt » à une connaissance d'un véhicule dans le but de racketter les chefs d'entreprise, ce qui semble une étape extrêmement préliminaire du projet qui n'a pas eu de suite.

Finalement, selon le commentaire d'un enquêteur rapporté par le journaliste de l'Express, l'affaire n'est pas à mettre sur le même plan qu'une structure djihadiste. On comprend mal d'ailleurs pourquoi après l'arrestation de Logan fin juin 2017, le reste de ses compagnons a été arrêté, mis en garde à vue et en examen plus de trois mois plus tard alors qu'aucun élément supplémentaire à charge n'avait été apporté.

En attendant le jeune Logan reste en détention provisoire à sa maison d'arrêt où selon l'Express il aurait été placé en isolement à la suite d'actes de violence de la part d'autres détenus.

Comme pour le « complot des panoplies » d'octobre 1917 où le gouvernement cherchait à faire croire à un danger anti républicain improbable, alors qu'il était empêtré dans une affaire de trahison tout à fait réelle, le gouvernement actuel souhaite faire croire qu'il y a un danger de l'ultra droite comparable au danger djihadiste. Alors que sa politique d'accueil de l'immigration et de laxisme à l'égard de l'islamisation de la France et envers les criminels djihadistes soulève la question de sa loyauté à défendre les intérêts de la nation. L'histoire gardera la trace de cette fourberie. Les patriotes veilleront à ne pas prendre des postures qu'ils n'ont pas les moyens d'assumer. Le combat se situe dans la diffusion de nos idées et la persuasion de nos concitoyens. C'est cela que craignent le plus les tenants de la politique d'abandon des intérêts du peuple français.

Armand Catonien